



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 13 avril 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 7 avril 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Vanessa VAIZANT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Florent COLOMBO
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Émilie SIMONE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Monsieur Billy CHRÉTIEN	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Delphine BLAYA	Madame Sandra GAUDILLIÈRE
Monsieur Michel FELKAY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline MAGLICA	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Franck AYACHE
Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Sabine SICUREZZA	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Antoine CAMUS
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET		

Membres absents :

Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
 Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
 Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
 Madame Clémence HOUARD pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE**Majoration des indemnités de fonction des élus municipaux**

Les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) encadrent les conditions d'attribution et les montants des indemnités de fonction susceptibles d'être versées aux élus municipaux, en fonction notamment de la population de la commune et des responsabilités exercées.

En application de l'article L.2123-22 du CGCT, les communes ayant la qualité de chef-lieu de département peuvent bénéficier d'une majoration des indemnités de fonction. À ce titre, la ville de Dijon est autorisée à appliquer une majoration de 25 % des montants maximaux prévus par les textes.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la majoration des indemnités de fonction dans les conditions fixées par les textes précités.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de majorer** les indemnités de fonction des élus de 25% ;
- **de dire** que les indemnités telles que définies ci-dessus entreront en vigueur à la date d'entrée en fonction des élus municipaux ;
- **de dire** que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 54	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 1	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 4 PROCURATION(S)	